

Renens, le 8 mars 2012

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n. 12-2012 « Construction d'un terrain de football synthétique au Censuy ».

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie mardi 6 mars 2012 au Centre Technique Communal, en présence des commissaires Madame Verena Bersech et Messieurs Antoine Steiner, Ali Korkmaz, Carlos Machado, Pascal Golay, Reza Safai, Gérard Duperrex et Alberto Mocchi, président-rapporteur.

La Municipalité était quant à elle représentée par Madame la Municipale Myriam Romano-Malagrifa et Messieurs les Municipaux Jean-Marc Dupuis et Jean-François Clément, ainsi que par Monsieur Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance.

Intervention de la Municipalité :

Madame Romano-Malagrifa et Monsieur Jean-Marc Dupuis sont revenus brièvement sur le préavis, en rappelant notamment que le projet est inscrit au plan des investissements depuis 2007, et qu'il est très important pour la commune et pour le FC Renens, principal utilisateur des terrains de football de la ville et fêtant cette année son centenaire, car il permettra une plus grande utilisation. Les terrains synthétiques peuvent en effet être utilisés de manière presque illimitée et continue, été comme hiver, alors que les terrains naturels peuvent difficilement supporter une utilisation trop intensive, et sont mis « hors-jeu » à la fin de la belle saison. La création d'un terrain synthétique permettra donc aux 26 équipes du FC Renens de s'entraîner de manière optimale même durant la saison hivernale, et aura entre autres effets positifs de désengorger les salles de gym, lieux actuels des entraînements hivernaux.

Monsieur Alain Peneveyre a quant à lui présenté les aspects techniques de la réalisation, et a relevé qu'un groupe de travail composé de représentant-e-s de la Municipalité, de différents services communaux, du FC Renens et de l'entreprise spécialisée dans les terrains synthétiques Sportflour Technologies SA avait étudié différentes variantes, retenant au final la moins onéreuse, composée d'un terrain principal en synthétique et d'un terrain plus petit en gazon naturel.

L'entretien d'un terrain synthétique est plus aisé que celui d'un terrain naturel, même s'il faut nettoyer sa surface une fois par semaine et procéder à un traitement de désherbage et démoussage en principe une fois par année. Le bilan écologique d'un terrain synthétique est de manière générale comparable à celui d'un terrain naturel, voire légèrement meilleur.

Enfin, Monsieur Jean-François Clément a présenté les incidences financières du préavis, en soulignant que sur les 1'700'000 francs prévus, 350'000 devraient être couverts par des subventions cantonales et par une aide financière de la fondation 4 :4 :2. On peut également espérer que le FC Renens participe d'une manière ou d'une autre au financement du projet, même si pour l'heure rien n'a été entrepris dans ce sens par le club.

Il est également relevé que si l'ensemble de l'infrastructure sera amortie sur 30 ans, les amortissements de la couche synthétique et du parc machines le seront sur 10 ans.

Questions des commissaires :

Un commissaire s'est interrogé sur l'ouverture des infrastructures au public. Il lui a été répondu que le terrain ne sera pas ouvert au public, mais que la convention passée avec le FC Renens prévoit la possibilité d'utiliser les terrains pour des manifestations particulières. De plus, un terrain de sport ouvert au public est prévu dans le projet de parc du Censuy.

Un autre commissaire a demandé si la pose de caméras de surveillance était prévue sur le site, afin de limiter les actes de vandalisme. Il lui a été répondu qu'une telle installation n'était pour l'heure pas prévue, au vu du peu de déprédations enregistrées normalement sur les terrains, mais qu'en cas d'actes de vandalisme répétés, la question pourrait se poser.

Des précisions ont également été demandées quant au rôle de la fondation 4 :4 :2 et du match de gala organisé en 2008. Il a été répondu que l'intérêt de la manifestation était avant tout de permettre à des jeunes de Renens d'assister à un match de football avec des stars internationales et de donner une image positive de la commune de Renens, deux objectifs ayant été amplement atteints, malgré un résultat financier inférieur aux attentes. Une question a été posée sur l'utilisation de granulats recyclés dans la construction du terrain, afin de réduire fortement l'impact écologique de l'œuvre. Il a été répondu qu'une telle exigence serait comprise dans l'appel d'offres.

Enfin, des commissaires se sont interrogés sur la possibilité d'obtenir d'autres subventions afin de réduire l'impact financier pour la commune. Il leur a été répondu qu'il est difficile de trouver des sponsors pour ce type de réalisations, mais qu'une demande pourrait éventuellement être faite auprès de l'UEFA, sans grande chance d'aboutissement.

Une fois les questions épuisées, la commission a pris congé de la Municipalité, et après avoir procédé à un bref tour de table, elle s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis No 12-2012 de la Municipalité du 13 février 2012,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire.
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un terrain synthétique, ainsi que les transformations du terrain d'entraînement qui lui est attenant en surface engazonnée.

Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de fr. 1'700'000.—TTC pour financer ce projet, avant déduction de la subvention cantonale du Fonds du sport et du don de la Fondation 4 :4 :2.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif suivants :

- No 3620.5010.128 «Censuy – terrain de football synthétique » (amortissement en 30 ans)
- No 3620.5060.335 « Censuy – terrain de football synthétique » (amortissement en 10 ans)

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17 b du règlement du 14 déc. 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Considère que, par le présent préavis, la Municipalité a répondu au postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï, intitulé « Pour un terrain synthétique au stade du Censuy ».

Les membres de la commission :

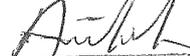
Verena Berseth



Antoine Steiner



Ali Korkmaz



Carlos Machado



Pascal Golay



Reza Safaï



Gérard Duperrex



Alberto Mocchi – rapporteur

